

# VILLE DE WIZERNES



## CONSEIL MUNICIPAL



### SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2023



L'an deux mille vingt-trois, le treize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, à la suite de convocations en date du 8 février 2023 adressées par courriel, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Madame Christine BOUTOILLE est élue secrétaire de séance.



<u>Étaient présents :</u>	Mr	Pierre EVRARD	Maire
	Mr	Yves SACÉPÉ	
	Mme	Catherine LANOY	
	Mr	François SÉGURA	
	Mme	Pascale NEYRINCK	
	Mr	Alain LYPS	
	Mme	Patricia VERRELLE	Adjoints
	Mr	Daniel HERBERT	
	Mr	Jacques DEGRAVE	
	Mr	Hervé FOUBLE	
	Mr	Franck MIELLOT	
	Mme	Emmanuelle DECLETY	
	Mme	Francine RIBREUX	
	Mme	Christine BOUTOILLE	
	Mme	Stéphanie LECOUSTRE	
	Mr	Stéphane LIBER	
	Mme	Linda PATOU	
	Mr	Matthieu DEVOS	
	Mr	Thibaut KUEHN	Conseillers Municipaux
<u>Étaient excusés :</u>	Mme	Séverine DELDICQUE	Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à Mr Yves SACÉPÉ
	Mr	Laurent BILLET	Conseiller Municipal
<u>Étaient absentes :</u>	Mme	Marianne SPEISSER	
	Mme	Séverine DUVIVIER	Conseillères Municipales

# VILLE DE WIZERNES CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2023



Question n° 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Voirie communale - Modification d'adresse - Avis - Décision -

Rapporteur : Monsieur Pierre EVRARD

---

Par courrier du 20 Janvier 2023, les futurs acquéreurs du logement situé 19 rue Edouard Leducq sollicitent un changement d'adresse postale, pour le motif que la porte d'entrée et la boîte aux lettres se situent côté rue des Fleurs, et que cela pose problème pour la distribution du courrier,

Aussi, je vous propose d'accéder à leur demande et de décider que l'habitation 19 rue Edouard Leducq aura pour adresse 67 rue des Fleurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Délibération rendue exécutoire  
Du fait de sa transmission en sous-Préfecture  
Le 15 février 2023  
Et de sa publication le 15 février 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre EVRARD

# VILLE DE WIZERNES

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2023



#### Question n° 2 : TRAVAUX

Travaux de sécurisation 2023 - Attribution des marchés - Avis -  
Décision -

**Rapporteur :** Monsieur Yves SACÉPÉ

Par délibération du 6 avril 2022, vous avez adopté le programme de travaux de sécurisation du quartier des écoles et de la rue des Bruyères et décidé de lancer une consultation des entreprises selon la procédure adaptée par délibération du 14 Décembre 2022.

Les offres, dont la date limite de remise était fixée au 23 Janvier 2023, ont été examinées et analysées par le bureau d'étude Ingéo, qui propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : Voirie et Signalisation -  
SAS DUCROCQ TP à NIELLES LES BLEQUIN,
- Lot n° 2 : Feux tricolores et éclairage public -  
Entreprise CITEOS à SAINT-MARTIN BOULOGNE.

Aussi je vous propose :

➤ D'attribuer, en accord avec la commission générale réunie ce jour, les marchés suivants :

- Lot n° 1 : Voirie et Signalisation -  
SAS DUCROCQ TP - 8, route de Drionville - 62380 NIELLES LES BLEQUIN,  
Pour un montant H.T. de 147 700,00 €,
- Lot n° 2 : Feux tricolores et éclairage public -  
Entreprise CITEOS - 5, rue Louis Lumière - 62280 SAINT- MARTIN

BOULOGNE,

Pour un montant H.T. de 37 968,00 €.

➤ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint aux travaux à signer tous documents dans le cadre des marchés à passer avec les entreprises retenues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Délibération rendue exécutoire  
Du fait de sa transmission en sous-Préfecture  
Le 15 février 2023  
Et de sa publication le 15 février 2023



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre EVRARD